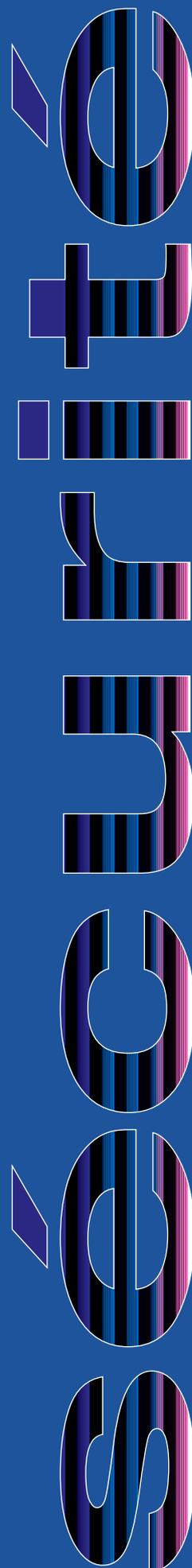


Registre
de sécurité
pour

EQUIPEMENTS SPORTIFS



Réf : R-ES



Registres et documents

présentés en détail sur le site www.guillard-publications.com

Sécurité incendie

- R-SI^{2E} : Registre de sécurité incendie pour :
 - établissements recevant du public (ERP) de type L, M, N, O, P, R, S, T, V, W, X ou Y.
 - établissements recevant des travailleurs (ERT).
- R-J : Registre de sécurité incendie pour ERP de type J.
- R-U : Registre de sécurité incendie pour ERP de type U.
- DOS-SI : Dossier sécurité incendie.
- R-US : Registre de sécurité incendie, sécurité des installations techniques, des machines et équipements de protection individuelle.
- PERMIFEU : Permis de feu pour travaux par points chauds

Sécurité des aires de jeux

- R-ADJ : Registre de sécurité pour aires de jeux.
- GP-ADJ : Guide pratique pour aires de jeux.

Sécurité des piscines

- R-PPUC : Registre de sécurité des piscines.
- CS-P : Carnet sanitaire de piscine.

Sécurité Sanitaire

- CS-ECS : Carnet sanitaire des eaux chaudes sanitaires

Sécurité des équipements sportifs

- R-ES : Registre de sécurité pour équipements sportifs.
- F-ES : Fiches état-suivi des installations, équipements et matériels sportifs.

Sécurité des personnes

- R-EXERC : Registre d'exercices d'évacuation (pour établissement d'enseignement).
- R-HS : Registre d'hygiène et sécurité.
- R-PA : Registre des personnes âgées.
- R-DGI : Registre des dangers graves et imminents
- R-ACM : Registre de présence des mineurs et des personnels

Sécurité des ascenseurs

- CS-ASC : Carnet d'entretien ascenseurs

Sécurité des portes automatiques

- LE-PA : Livret d'entretien pour portes automatiques

Evaluation des risques pour la santé et la sécurité

- DOC-UNIQ : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (pour ERP, ERT et établissements administratifs).
- DOC-UNIQ-HAB : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des gardiens, concierges et employés d'immeuble.

Sécurité des bâtiments d'habitation

- CE-HAB : Carnet d'entretien-registre de sécurité incendie pour immeuble d'habitation.

Sécurité de l'environnement

- R-DECHET : Registre de suivi des déchets

Gestion du personnel

- R-PERS : Registre du personnel

Registre spécifiques PHARMACIE

- R-STUP : Registre des stupéfiants
- R-SANG : Registre des médicaments dérivés du sang
- R-MPAC : Registre des matières premières et articles de conditionnement
- ORDO-STUP : Ordonnancier des stupéfiants
- R-PREP : Registre des préparations
- R-ECHANT : Registre des échantillons

Vidéosurveillance

- R-VS : Registre de vidéosurveillance

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Registre

d'application du décret n° 96-495 du 4 juin 1996 fixant les exigences de sécurité des cages de buts.

Ce registre satisfait de plus aux exigences de sécurité imposées par l'article L 221-1 du code de la consommation.

Il doit être tenu à la disposition des services de contrôle, habilités à cet effet par l'article L 221-3 du code de la consommation.

SOMMAIRE

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

3 - PLANS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

4 - ENREGISTREMENT DES VISITES D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE, DES INCIDENTS ET ACCIDENTS.

Copyright by GUILLARD 2011

ISBN 2-910833-04

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Le présent **registre de sécurité** comprend deux parties :

1^{ère} partie : de la page 3 à la page 21

Cette première partie permet de noter tout ce qui concerne l'établissement sportif et ses équipements et de présenter ...

à la date de rédaction du registre, une véritable **“photographie”** de l'ensemble.

Date de rédaction

Nom et fonction du rédacteur du registre

2^{ème} partie : de la page 22 jusqu'à la fin du registre,

Cette deuxième partie permet de noter de manière succincte, par ordre chronologique, tous les “événements” qui ont ou peuvent avoir un lien avec la sécurité, tels que :

- nouveaux contrats d'entretien et de maintenance et travaux réalisés
- contrats de nettoyage
- contrôles : commission de sécurité contre l'incendie
commission d'hygiène et sécurité
organismes de contrôle...
- transformations provisoires pour manifestation ponctuelle
- montage et démontage de gradins
- changement de responsable
- incidents
- accidents
- ...

Tous ces évènements sont numérotés et classés avec le registre de sécurité.

Extrait du code de la consommation

Article L 221-1

“Les produits et services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes”.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

RG01 Nom de l'établissement

Adresse

Ville

Téléphone

E-mail

RG02 L'établissement est composé de bâtiment(s) sans terrain ni plateau extérieur
 bâtiment(s) avec terrains et/ou plateaux extérieurs
 terrains et/ou plateaux extérieurs

RG03 Type et catégorie ERP de l'établissement

Type "X" : Etablissement sportif couvert : salle omnisport salle EPS salle polyvalente

Type "PA" : Etablissement de plein air

1^{ère} catégorie 2^{ème} catégorie 3^{ème} catégorie 4^{ème} catégorie 5^{ème} catégorie

RG04 Type de construction

structure métallique

structure mixte métal-béton

structure béton

structure mixte bois-béton

structure bois

autres structures (à définir)

RG05 Propriétaire de l'établissement

Commune SIVOM Conseil Général Conseil Régional Communauté de communes

Etat District Privés Autres

--

RG06 Effectif de l'établissement

Effectif maximum autorisé en utilisation sportive dont : sportifs spectateurs

Effectif maxi. autorisé en utilisation non sportive

RG07 Affichage de l'effectif maximum autorisé

Lieu d'affichage

--

RG08 Assujettissement de l'établissement

L'établissement est assujéti à :

- Exigences générales de sécurité imposées par l'article L 221-1 du code de la consommation
- Décret du 4 juin 1996 fixant les exigences de sécurité des cages de buts
- Règlement de sécurité des ERP
- Code du Travail

RG09 Aménagements de l'établissement

L'établissement possède des mezzanines oui non

si oui, nombre de mezzanines nombre de niveau de chaque mezzanine A B C D

L'établissement possède des gradins oui non

si oui, nombre de gradins Les gradins sont conformes à la norme NF oui

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX (suite)

RG10 Equipement sportif de l'établissement

	Types d'équipements sportifs	cocher	Normes correspondantes
A	Buts de foot-ball	<input type="checkbox"/>	NF EN 748
B	Buts de basket-ball	<input type="checkbox"/>	NF EN 1270
C	Buts de hand-ball	<input type="checkbox"/>	NF EN 749
D	Buts de hockey	<input type="checkbox"/>	NF EN 750
E	Poteaux de rugby	<input type="checkbox"/>	
F	Volley-ball (équipements)	<input type="checkbox"/>	NF EN 1271
G	Tennis (équipements)	<input type="checkbox"/>	NF EN 1510
H	Badminton (équipements)	<input type="checkbox"/>	NF EN 1509
I	Anneaux de gymnastique	<input type="checkbox"/>	NF EN 12655
J	Barres asymétriques	<input type="checkbox"/>	NF EN 915
K	Barres fixes	<input type="checkbox"/>	NF EN 12197
L	Barres parallèles et asymétriques	<input type="checkbox"/>	NF EN 914
M	Cadres à grimper, échelle, espalier	<input type="checkbox"/>	NF EN 12346
N	Moutons de saut	<input type="checkbox"/>	NF EN 12196
O	Plint à parois verticales	<input type="checkbox"/>	NF EN 916
P	Poutre de gymnastique	<input type="checkbox"/>	NF EN 12432
Q	Escalator, monte-esc, simul. escal.	<input type="checkbox"/>	NF EN 957-8
R	Rails de cordes	<input type="checkbox"/>	
S	Structure artificielle d'escalade	<input type="checkbox"/>	NF EN 12572
T	Table de tennis de table	<input type="checkbox"/>	NF S 52-910

	Types d'équipements sportifs	cocher	Normes correspondantes
U	Appareils d'entraînement à pédales	<input type="checkbox"/>	NF EN 957-5
V	Appareils d'entraînement de force	<input type="checkbox"/>	NF EN 957-2
X	Bancs pour haltères	<input type="checkbox"/>	NF EN 957-4
X	Rameur	<input type="checkbox"/>	NF EN 957-7
Y	Appareils de musculation	<input type="checkbox"/>	NF S 52-310
Z		<input type="checkbox"/>	
AA		<input type="checkbox"/>	
AB		<input type="checkbox"/>	
AC		<input type="checkbox"/>	
AD		<input type="checkbox"/>	
AE		<input type="checkbox"/>	
AF		<input type="checkbox"/>	
AG		<input type="checkbox"/>	
AH		<input type="checkbox"/>	
AI		<input type="checkbox"/>	
AJ		<input type="checkbox"/>	
AK		<input type="checkbox"/>	
AL		<input type="checkbox"/>	
AM		<input type="checkbox"/>	
AN		<input type="checkbox"/>	

RG11 Répartition des équipements sportifs dans l'ensemble des aménagements

	intérieur	Extérieur	types d'équipements sportifs implantés (1)
Salle 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salle 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salle 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salle 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salle 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Piste 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Piste 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Piste 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plateau 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plateau 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plateau 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plateau 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(1) à indiquer par lettre de référence

RG12 Sanitaires

	Nombre		Nombre
Vestiaires Garçons	<input type="text"/>	Vestiaires Filles	<input type="text"/>
WC Garçons	<input type="text"/>	WC Filles	<input type="text"/>
Douches Garçons	<input type="text"/>	Douches Filles	<input type="text"/>

RG13 Espaces de rangement

Nombre Superficie totale m²

RG14 Renseignements complémentaires (éventuellement)

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX (suite)

RG15 Organisation de la sécurité de l'établissement sportif

En cas d'incident

--

En cas d'accident

--

En cas d'incendie

--

En cas d'évacuation

--

RG16 Moyens d'alerte

L'établissement dispose d'un (ou plusieurs) téléphone(s) urbain(s) oui non
si non, autres moyens d'alerte (à préciser)

--

RG17 Liste des numéros de téléphone utiles en cas d'événement grave

RG18 Liste des contrats de vérification, entretien, maintenance, nettoyage et contrôle

RG19 Responsables de l'établissement à la date de rédaction du présent registre de sécurité

Noms et fonctions	Date d'entrée en fonction

Noms et fonctions	Date d'entrée en fonction

Date de rédaction de la première partie du registre (à reporter à la page 2)

--

Nom et fonction du rédacteur (à reporter à la page 2)

--

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

A - BUTS DE FOOT-BALL

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

A01 Type de buts

	Emplacement	Emplacement		
		Nombre	sur gazon	en salle
1	But avec cordeau de tension du filet et fourreaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	But avec supports filets et fourreaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	But autostable avec fixation au sol	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	Autre type (à définir)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de buts total		<input type="text"/>	dont <input type="text"/>	<input type="text"/>
			<input type="text"/>	fixes
			<input type="text"/>	mobiles

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

A03 Le responsable de l'entretien des buts possède les notices réglementaires oui non

Si oui notice d'emploi
 notice de montage
 notice d'installation
 notice d'entretien

A02 Les buts sont tous conformes à la norme NF EN 748 oui non

Si non, nombre de buts conformes
 nombre de buts non conformes

les buts non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, selon exigences du décret 96 495 du 4 juin 1996 oui non
 Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

A04 Tous les buts possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque but permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des buts sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces buts sont munis de contrepoids et sous la surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

A05 Les étiquettes indiquant les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation des buts sont affichés sur chaque but oui

A06 Les noms et références du fabricant, installateur ou importateur ainsi que la date de fabrication sont marqués sur chaque but oui

A07 Un plan d'entretien et de maintenance des buts est défini, pour chaque type de but oui

A08 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

B - BUTS DE BASKET-BALL

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

B01 Type de buts

	Emplacement	Emplacement		
		Nombre	extérieur	en salle
1	But autostable, extension de 3250mm et 2250 mm	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	But autostable (autres extensions)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	But rabatable	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	But fixé au mur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	But relevable en charpente	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	But amovible avec fourreaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	But fixé au sol	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	But réglable en hauteur de 2600mm et 3050mm	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de buts total		<input type="text"/>	dont <input type="text"/>	<input type="text"/>
			<input type="text"/>	fixes
			<input type="text"/>	mobiles

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

B03 Le responsable de l'entretien des buts possède les notices réglementaires oui non

Si oui notice d'emploi
 notice de montage
 notice d'installation
 notice d'entretien
 notice de rangement

B02 Les buts sont tous conformes à la norme NF EN 1270 oui non

Si non, nombre de buts conformes
 nombre de buts non conformes

Les buts non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, selon exigences du décret 96 495 du 4 juin 1996 oui non
 Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

B04 Tous les buts possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque but permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des buts sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces buts sont munis de contrepoids et sous la surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

B05 Les étiquettes indiquant les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation des buts sont affichés sur chaque but oui

B06 Les noms et références du fabricant, installateur ou importateur ainsi que la date de fabrication sont marqués sur chaque but oui

B07 Un plan d'entretien et de maintenance des buts est défini, pour chaque type de but oui

B08 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

C- HAND-BALL

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

Tous les équipements sont identifiés oui par des numéros et/ou des lettres

C01 Type de buts

		Emplacement	
		Nombre	sur gazon en salle
1	But avec fourreaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	But autostable	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de buts total		<input type="text"/>	dont <input type="text"/> fixes <input type="text"/> mobiles

C03 Le responsable de l'entretien des buts possède les notices réglementaires oui non

Si oui notice d'emploi notice de montage notice d'installation notice d'entretien

C02 Les buts sont tous conformes à la norme NF EN 749 oui non

Si non, nombre de buts conformes nombre de buts non conformes

Les buts non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, selon exigences du décret 96 495 du 4 juin 1996 oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

C04 Tous les buts possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque but permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des buts sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces buts sont munis de contreponds et sous surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

C05 Les étiquettes indiquant les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation des buts sont affichés sur chaque but oui

C06 Les nom et références du fabricant ou importateur sont marqués sur chaque buts oui

C07 Un plan d'entretien et de maintenance des buts est défini pour chaque type de buts oui

C08 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

D - BUTS DE HOCHEY

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

Tous les équipements sont identifiés oui par des numéros et/ou des lettres

D01 Type de buts

		Emplacement	
		Nombre	extérieur en salle
1	But avec fourreaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	But autostable	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de buts total		<input type="text"/>	dont <input type="text"/> fixes <input type="text"/> mobiles

D03 Le responsable de l'entretien des buts possède les notices réglementaires oui non

Si oui notice d'emploi notice de montage notice d'installation notice d'entretien

D02 Les buts sont tous conformes à la norme NF EN 750 oui non

Si non, nombre de buts conformes nombre de buts non conformes

Les buts non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, selon exigences du décret 96 495 du 4 juin 1996 oui non
Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

D04 Tous les buts possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque but permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des buts sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces buts sont munis de contreponds et sous la surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

D05 Les étiquettes indiquant les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation des buts sont affichés sur chaque but oui

D06 Les noms et références du fabricant, installateur ou importateur ainsi que la date de fabrication sont marqués sur chaque but oui

D07 Un plan d'entretien et de maintenance des buts est défini, pour chaque type de but oui

D08 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

E - POTEAUX DE RUGBY

E01 Type de poteaux

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

Tous les équipements sont identifiés oui par des numéros et/ou des lettres

E03 Le responsable de l'entretien des buts possède les notices réglementaires oui non

Si oui notice d'emploi
 notice de montage
 notice d'installation
 notice d'entretien

E02 Les poteaux ont été contrôlés par un organisme compétent oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

E04 Tous les poteaux possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque poteaux permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52400 oui non

E05 Les nom et références du fabricant ou importateur sont marqués sur chaque poteau oui

E06 Un plan d'entretien et de maintenance est défini pour chaque type de poteaux oui

E07 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

F - EQUIPEMENTS DE VOLLEY-BALL

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

F01 Type d'équipement

Emplacement

Nombre extérieur en salle

	Nombre	extérieur	en salle
1 Avec fourreaux/fixations au sol	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 Avec ancrage au sol	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'équipements	<input type="text"/>		

Tous les équipements sont identifiés oui par des numéros et/ou des lettres

F02 Classe des équipements

Nombre

A Compétitions internationales	<input type="text"/>
B Compétitions nationales	<input type="text"/>
C Entraînement et école	<input type="text"/>

F04 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes oui non

Si oui fixation correcte du filet
 manipulation du dispositif de tension
 stockage
 entretien

F03 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 1271 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
 nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

F05 Tous les équipements possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque équipement permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des équipements sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces buts sont munis de contrepoids et sous la surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

F06 Les étiquettes indiquant les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation sont affichés sur chaque équipement oui

F07 Les noms et références du fabricant, installateur ou importateur sont marqués sur chaque équipement oui

F08 Un plan d'entretien et de maintenance est défini, pour chaque type d'équipement oui

F09 Ce plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

G- EQUIPEMENT DE TENNIS

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

G01 Type d'équipement

	Nombre	Emplacement			
		en salle	terre battue	sur gazon	rapide
1 Avec fourreaux	<input type="text"/>				
2 Avec embasses et fixations au sol	<input type="text"/>				
3 Sans encrage	<input type="text"/>				
Nombre de buts total		<input type="text"/>			

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

G03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- des précisions relatives à l'installation
 - des précision sur montage, réglage et dispositif de tension
 - des informations sur la fixation correcte du filet
 - des précisions afférentes à l'entretien
- oui non

Nombre de filets par classe

Classe A Classe B Classe C

G02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 1510 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

G04 Tous les équipements possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque équipement permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des équipements sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces équipements sont munis de contrepoids et sous surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

G05 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

G06 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

H- EQUIPEMENT DE BADMINGTON

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

H01 Type d'équipement

	Nombre	Emplacement			
		en salle	terre battue	sur gazon	rapide
1 Avec fourreaux	<input type="text"/>				
2 Avec embasses et fixations au sol	<input type="text"/>				
3 Sans ancrage	<input type="text"/>				
Nombre de buts total		<input type="text"/>			

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

H03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- des précisions relatives à l'installation
 - des précision sur montage, réglage et dispositif de tension
 - des informations sur la fixation correcte du filet
 - des précisions afférentes à l'entretien
- oui non

H02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 1509 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

H04 Tous les équipements possèdent un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation oui

Le dispositif de fixation de chaque équipement permet d'éviter la chute, le renversement ou le basculement, dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation oui

Tous les dispositifs de fixation sont conformes à la norme NF S 52 400 oui non

Si des équipements sont utilisés pour une manifestation ponctuelle hors des installations sportives traditionnelles, ces équipements sont munis de contrepoids et sous surveillance constante de l'organisateur de la manifestation oui

H05 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

H06 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

I - ANNEAUX DE GYMNASTIQUE

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

I01 Type d'équipement

Nombre

1	Portique à anneaux à hauteur fixe	<input type="text"/>
2	Portique à anneaux à hauteur réglable	<input type="text"/>
3	Portique avec anneaux balançants à hauteur réglable	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

I03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- le type d'équipement
- la mention "un utilisateur maximum par paires d'anneaux"
- la mention "ne pas faire de réglage en cours d'utilisation"
- des précisions concernant le montage et le réglage
- un diagramme représentant l'espace recommandé de sécurité

oui non

I02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 12655 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

I04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

I05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

J - BARRES ASYMETRIQUES

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

J01 Type d'équipement

Nombre

1	Barres asymétriques sur pied sans point de fixation	<input type="text"/>
2	Barres asymétriques avec points de fixation	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

Tous les équipements sont identifiés oui non par des numéros et/ou des lettres

J03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- détails relatifs à l'installation
- précisions pour assemblage et réglage
- encombrement du matériel
- charge concentrée au sol en utilisation et en transport
- informations sur la maintenance
- avertissement précisant d'utiliser le matériel sous surveillance

oui non

J02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 915 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

J04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

J05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

K- BARRES FIXES

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

K01 Type d'équipement

Nombre

1	Barre fixe ancrée au sol avec fourreaux	<input type="text"/>
2	Barre fixe ancrée au sol sur platine	<input type="text"/>
3	Barre fixe ancrée au sol avec haubans	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

Tous les équipements sont identifiés oui non
par des numéros et/ou des lettres

K03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- détails relatifs à l'installation
 - précisions pour assemblage et réglage
 - encombrement du matériel
 - charge concentrée au sol en utilisation et en transport
 - informations sur la maintenance
 - avertissement précisant d'utiliser le matériel sous surveillance
- oui non

K02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 12197 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

K04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

K05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

L- BARRES PARALLELES ET BARRES PARALLELES/ASYMETRIQUES COMBINÉES

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

L01 Type d'équipement

Nombre

1	Barres parallèles	<input type="text"/>
2	Barres parallèles/asymétriques combinées	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

Tous les équipements sont identifiés oui non
par des numéros et/ou des lettres

L03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- détails relatifs à l'installation
 - précisions pour assemblage et réglage
 - encombrement du matériel
 - charge concentrée au sol en utilisation et en transport
 - informations sur la maintenance
 - avertissement précisant d'utiliser le matériel sous surveillance
- oui non

L02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 914 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

L04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

L05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

2 - DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (suite)

M - ESPALIERS, ECHELLES ET CADRES A GRIMPER

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

Tous les équipements sont identifiés oui
par des numéros et/ou des lettres

M01 Type d'équipement

Nombre

1	Espaliers	<input type="text"/>
2	Echelles	<input type="text"/>
3	Cadres à grimper	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

M03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- détails relatifs à l'installation
- précisions pour assemblage et réglage
- encombrement du matériel
- charge concentrée au sol en utilisation et en transport
- informations sur la maintenance
- avertissement précisant d'utiliser le matériel sous surveillance oui non

M02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 12346 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

M04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

M05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

N - MOUTONS DE SAUT

L'établissement possède ce type d'équipement sportif oui non

Tous les équipements sont identifiés oui
par des numéros et/ou des lettres

N01 Type d'équipement

Nombre

1	Cheval de saut	<input type="text"/>
2	Cheval d'arçons	<input type="text"/>
3	Bock de saut	<input type="text"/>
4	Bock à arçons	<input type="text"/>
Nombre total		<input type="text"/>

N03 Le responsable des équipements possède les notices d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- le type
- des précisions relatives au montage et réglage
- des précisions relatives à la maintenance
- des précisions relatives à l'installation oui non

N02 Tous les équipements sont conformes à la norme NF EN 12196 oui non

Si non, nombre d'équipements conformes
nombre d'équipements non conformes

Les équipements non conformes ont été contrôlés par un organisme compétent, oui non

Si oui, date(s) du (des) contrôle(s)

Nom de l'organisme de contrôle

L'organisme de contrôle a remis un dossier oui non

Si oui, le dossier est classé sous le n°

N04 Un plan d'entretien et de maintenance des équipements est défini pour chaque type oui

N05 Le plan d'entretien et de maintenance est défini, dans le détail (voir page 19) oui

Renseignements complémentaires

REGISTRE DE SECURITE POUR EQUIPEMENTS SPORTIFS

Registre d'application du décret
n°96-495 du 4 juin 1996.

Obligatoire pour toute salle, plateau ou terrain de sports possédant des cages de buts de foot-ball, de hand-ball et de hockey et des buts de basket-ball, le registre pour "équipement sportifs" doit être accompagné de tous les documents relatifs à la sécurité en particulier :

- notices d'emploi et d'entretien des équipements
- dossiers relatifs aux installations des équipements
 - attestations de conformité des équipements
 - rapports de visite des services de contrôle
 - rapports d'incident
 - rapports d'accident

